



ARRÊTÉ MODIFICATIF

Relatif au fonctionnement et à la nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour les années 2020 et 2021

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la Gironde**

VU le règlement UE n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

VU l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

VU le décret n° 2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la Culture et de la Communication ;

VU le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de Gironde ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif au fonctionnement et à la nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour les années 2020 et 2021 ;

VU les propositions du directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Modification

Les articles 3 et 4 de l'arrêté relatif au fonctionnement et à la nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour les années 2020 et 2021 est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à couvrir :

- article 3 : les personnalités qualifiées nommées au deuxième collège

Sont nommés, pour une durée de deux ans, 2020-2021 (hors fin de mandat), à compter du présent arrêté, membres du deuxième collège relevant du domaine de la musique :

Monsieur Yan BEIGBEDER, directeur de l'association « Einstein on the beach » à Bordeaux
Monsieur Alain MERCIER, Directeur de l'Opéra de Limoges
Monsieur Rémi FAURE, chargé de développement pour « Collectif Vacance Entropie » à Tulle
Madame Séverine GARNIER, journaliste spécialisée musique classique pour « Classique mais pas has been » à Bordeaux
Monsieur Jean-Louis GAVATORTA, administrateur général de l'Orchestre des Champs Élysées
Madame Valérie IMBERT, chanteuse - La Ferriere
Monsieur Jérôme KALTENBACH, directeur du centre de rencontres musicales « La ferme de Villefavard »/chef d'orchestre
Monsieur Lê Quan Ninh codirecteur artistique de Hiatus/percussionniste à Saint-Sylvain-sous-Toulx
Monsieur François MATON, directeur de la SMAC l'ATABAL de Biarritz
Monsieur Bernard MOUCHON, programmateur de musiques actuelles au Théâtre Auditorium de Poitiers - TAP
Monsieur Théo RICHARD, programmateur la SMAC, le CAMJI de Niort
Monsieur Sylvain PERRET, conseiller aux études pour le PESMD de Bordeaux
Madame Caroline ROSOOR, directrice adjointe musiques pour le Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux
Monsieur David SANSON, conseiller artistique indépendant
Monsieur Benoît SITZIA, directeur adjoint d'ARS NOVA à Poitiers
Madame Emilie SYMPHORIEN, chargée de production à l'Opéra National de Bordeaux
Monsieur Bernard HORREAUX, directeur de l'école départementale de musique de Charente au Conseil départemental de la Charente

- article 4 - Les personnalités qualifiées nommées au troisième collège

Sont nommés, pour une durée de deux ans, 2020-2021 (hors fin de mandat), à compter du présent arrêté, membres du troisième collège relevant du domaine du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque :

Madame Karine ABEL, directrice des Expressifs à Poitiers.
Monsieur Matthieu ANTALJAN, directeur de l'École de cirque à Châtelleraut,
Monsieur Nicolas BLANC, directeur de l'Empreinte, scène nationale de Brive-Tulle,
Madame Hélène BOURGUIGNON, responsable des projets culturels structurants de la Communauté d'agglomération Pays Basque,
Monsieur Frédéric BRANCHU, directeur de la scène conventionnée du Théâtre de Thouars,
Madame Nathalie CHANAS-NICOT, directrice de La Canopée à Ruffec,
Madame Betty HEURTEBISE, directrice artistique de la compagnie conventionnée La Petite Fabrique à Blanquefort
Madame Catherine DETE, directrice de la scène conventionnée les 3T à Châtelleraut,
Monsieur Frédéric DURNERIN, directeur du Pôle national cirque à Boulazac-Isle-Manoire,
Madame Nathalie ELAIN, directrice de la scène conventionnée l'Odyssée à Périgueux,
Monsieur David GAUCHARD, directeur artistique de la compagnie conventionnée L'Unijambiste à Limoges,
Monsieur Damien GODET, directeur de la Scène Nationale du Sud-Aquitain,

Madame Mariella GRILLO, secrétaire générale de la La Mégisserie, scène conventionnée à Saint-Junien,
Madame Isabelle HERMANN, directrice adjointe de la Comédie Poitou-Charentes Centre Dramatique National à Poitiers,
Monsieur Paul-Jacques HULOT, directeur du Moulin du Roc, scène nationale à Niort,
Monsieur Stéphane JOUAN, directeur de l'Avant-scène, scène conventionnée à Cognac,
Monsieur Hassane KASSI-KOUYATE, directeur du festival des Francophonies, des Écritures à la scène, à Limoges,
Madame Sonia KECHICHIAN directrice de la scène nationale Théâtre d'Angoulême,
Madame Catherine MARNAS, directrice du Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, Centre Dramatique National à Bordeaux,
Monsieur Matthieu ROY, directeur de la compagnie conventionnée Le Veilleur à Poitiers,
Monsieur Philippe RUFFINI, co-directeur de la compagnie conventionnée Opéra Pagaï à Bordeaux,
Madame Elisabeth SANSON, directrice de Chahuts à Bordeaux,
Madame Sylvie VIOLAN, directrice du Carré-Colonnes, scène nationale à Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles.

Article 2 :

Les articles 1, 2 et 5 de l'arrêté susvisé restent inchangés.

Article 3 : l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 relatif au fonctionnement et à la nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour les années 2020 et 2021, est abrogé.

Article 4: Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine et le directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 12 MARS 2021

La Préfète de région

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE